



## Demande de paternite sur un enfant de 6 7ans droit sur l'enfant

Par **junior1**, le **04/03/2013** à **11:19**

bonjour j'ai appris il n'y a pas très longtemps que j'étais le père de l'enfant de mon ex et que me la cache j'aimerais savoir quel sont mes droits et si je venais à reconnaître cette paternité de point de vue de la loi que passerai-je ? point de vue juridique et si financièrement je devrais verser une pension alimentaire comment ça se passe quand on a pas vu l'enfant pendant 6 ou 7 ans et si j'ai le droit à des droits sur cet enfant et si je pourrais le reconnaître **merci**

Par **cocotte1003**, le **04/03/2013** à **13:10**

Bonjour, soit l'enfant n'a pas été reconnu et là vous pouvez vous rendre dans une mairie et le faire sans en informer personne. après vous pouvez, ainsi que la maman, saisir le JAF du domicile de l'enfant, pour demander un droit de visite qui sera certainement progressif le temps que l'enfant s'habitue à vous. Vous aurez une pension alimentaire à verser calculée en fonction de vos revenus et charges ainsi que ceux de la mère. Sauf accord de la mère, vous n'aurez pas l'autorité parentale puisque vous ne l'avez pas reconnu avant ses 2 ans. Soit l'enfant a déjà été reconnu et là deux cas soit il l'a été depuis plus de 5 ans et vous ne pouvez rien faire soit la reconnaissance date de moins de 5 ans et là il faudra contester la paternité devant le tribunal en apportant le plus de preuves possibles de votre paternité (si la maman la conteste) et après saisir le JAF pour le droit de visite et la pension, cordialement